

Monsieur le Prefet, monsieur le commissaire enquêteur,

L'enquête publique Les éoliennes citoyennes 15 devrait faire l'objet d'un refus selon l'article L511-1 du code de l'environnement, le cadre de vie est dégradé par une saturation visuelle et par l'encerclement des villages et hameaux, cet impact du parc caractérise un inconvénient pour la commodité du voisinage.

Pour les raisons évoquées dans le courrier joint, l'APEPV vous demande d'émettre un avis défavorable sur ce projet éolien.

L'association de protection de l'environnement de la plaine Vovéenne, APEPV.